

Inégalités sociales de santé

Malgré l'amélioration des conditions de vie et les progrès des prises en charge médicales, des disparités sociales significatives demeurent en matière de santé en France. Un important travail de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)¹ leur a été consacré, ainsi qu'un chapitre spécifique du rapport 2002 du Haut comité de la santé publique² et plus récemment par le Haut conseil de la santé publique (HCSP)³. Ce dernier soulignait que, si l'on observe des inégalités sociales de santé (morbidité, mortalité, santé perçue, santé fonctionnelle) dans tous les pays à des degrés divers, elles demeurent dans notre pays plus importantes que dans la plupart des autres pays européens et, pour certains indicateurs de santé, se sont aggravées au cours des dernières décennies.

Le 8 mars 2011, le Parlement européen a adopté une résolution⁴ en faveur de la réduction des inégalités de santé dans l'Union Européenne. Cette résolution rappelle aux États membres que la lutte contre les inégalités de santé est une priorité qui doit être mise en œuvre dans les principes du «Health in all policies» (une inclusion de la santé dans toutes les politiques). Il rappelle que la lutte contre les inégalités de santé ne pourra être efficace sans une politique commune et des stratégies de santé publique coordonnées et que la lutte contre les inégalités socio-économiques a également un impact fort sur les inégalités de santé.

De nombreuses recherches se sont attachées à identifier les facteurs de ces inégalités. Parmi ceux qui ont été avancés, on trouve : les conditions de vie, et notamment de travail, les modes de vie et comportements à risque, le rôle cumulatif des différences de conditions de vie au cours de la vie, la causalité inverse selon laquelle l'état de santé expliquerait les différences de revenus, l'effet de la structure sociale (position relative, domination hiérarchique et perte d'autonomie), le rôle du système de santé et de soins, certains facteurs nationaux dont pourraient faire partie les politiques sanitaires et sociales⁵ etc. Aucune de ces hypothèses ne suffit à elle seule à expliquer le phénomène, qui résulte à l'évidence de causalités combinées.

Il n'en reste pas moins important d'en observer les évolutions au moyen d'indicateurs synthétiques. L'impact des politiques publiques, sur la réduction des inégalités de niveau de vie ou d'éducation et d'accès au système de santé et de soins, pourra être suivi à moyen et long terme à l'aide de ces données chiffrées. Définir des indicateurs de mesure des inégalités sociales en matière de santé suppose, d'une part, de déterminer les champs de la santé pertinents dans lesquels on souhaite observer des écarts et leur évolution et, d'autre part, d'identifier les critères sociaux appropriés pour mettre en évidence ces écarts. En sus de ces critères de pertinence, la disponibilité et la reproductibilité dans le temps des indicateurs est un élément déterminant de leur choix. Concernant les champs de la santé pertinents, le rapport de définition des indicateurs de suivi des objectifs de la loi relative à la santé publique⁶ a retenu :

- des indicateurs synthétiques de santé comprenant, d'une part, des indicateurs de santé perçue, de santé fonctionnelle et maladies chroniques déclarées ; d'autre part, des indicateurs d'espérance de vie à 35 ans selon la catégorie sociale – ce seuil de 35 ans correspond à l'âge auquel les variables actuellement utilisées pour la caractérisation des groupes sociaux sont « stabilisées » pour la majorité de la population (les études sont en général terminées et la vie professionnelle entamée) ;
- des indicateurs de santé portant sur la survenue ou la gravité de problèmes de santé spécifiques qui ont été construits pour chacun des objectifs correspondants ;
- des indicateurs de comportements (nutrition, consommation d'alcool, de tabac, etc.), traités de manière thématique pour chaque objectif correspondant ;
- et enfin, des indicateurs d'accès aux soins, comme le nombre de personnes bénéficiant de la couverture médicale universelle (voir p. 214) et le taux de renoncement aux soins.

Concernant les critères sociaux, deux variables de stratification ont été choisies :

- la répartition de la population en six catégories selon la classification Profession et catégorie sociale (PCS) qui est le plus souvent utilisée en France ;
- la répartition de la population selon le niveau d'études en quatre catégories (primaire, premier niveau secondaire, niveau secondaire supérieur, enseignement supérieur). Ces deux variables doivent permettre d'établir des comparaisons européennes, soit directement pour le niveau d'études, soit via un algorithme de conversion pour la catégorie socioprofessionnelle. L'interprétation et le suivi de ces indicateurs devront toutefois prendre en compte certaines limites. Le premier niveau de la PCS, classiquement utilisé en France, regroupe les ouvriers non qualifiés et les autres dans une même catégorie « ouvriers ». La PCS est également moins pertinente pour l'étude des inégalités de santé chez les femmes qui n'exerçaient souvent pas d'activité professionnelle reconnue dans les générations anciennes : le niveau d'instruction serait dans ce cas plus approprié. De même, l'utilisation du critère du niveau d'études pour analyser des évolutions est délicate eu égard à l'élévation du niveau moyen d'études au cours du temps. Le contenu de ces catégories peut en outre varier au fur et à mesure

1. Leclerc A., Kaminski M., Lang T., 2008, *Inégaux face à la santé - Du constat à l'action*, La Découverte /INSERM.

Leclerc A., Fassin D., Granjean H., Kaminski M., Lang T., 2000, *Les inégalités sociales de santé*, La Découverte /INSERM.

2. Haut comité de la santé publique (HCSP), 2002, *La santé en France 2002*, La Documentation française.

3. Haut conseil de la santé publique (HCSP), 2009, *Les inégalités sociales de santé : sortir de la fatalité*.

4. <http://www.europarl.europa.eu/>

5. Couffinhal A., Dourgnon P., Geoffard P.-Y., Grignon M., Jusot F., Lavis J., Naudin F., Polton D., 2005, « Politiques de réduction des inégalités de santé, quelle place pour le système de santé ? Un éclairage européen. Première partie : Les déterminants des inégalités sociales de santé et le rôle du système de santé », *Questions d'économie de la santé*, IRDES, n° 92, février.

6. <http://www.sante.gouv.fr/>

que l'organisation sociale se modifie, ce qui peut rendre difficile l'interprétation d'une évolution des écarts de santé observés entre des groupes dont la nature est elle-même changeante. Un groupe social dont l'effectif se réduit, comme celui des sans diplômes ou des ouvriers non qualifiés, peut ainsi représenter un groupe de population de plus en plus socialement sélectionné et connaître de ce fait une évolution défavorable des indicateurs de santé. La manière de classer les chômeurs mais aussi les autres inactifs et les retraités dans la taxinomie PCS pose également problème car ces statuts d'activité peuvent être associés à des risques spécifiques en matière de santé. Or, ils évoluent au gré de la situation du marché du travail et n'ont pas la même résonance selon le statut antérieur, l'âge ou les autres caractéristiques démographiques et sociales des personnes concernées.

■ INDICATEURS SYNTHÉTIQUES D'ÉTAT DE SANTÉ

Santé perçue, santé fonctionnelle, maladies chroniques : un gradient social marqué

En dépit de son caractère général et de la subjectivité dont elle semble relever, la «santé perçue» apparaît cependant comme un indicateur pertinent de l'état de santé et très lié aux autres indicateurs de l'état de santé. Des travaux récents⁷ montrent l'existence d'une hétérogénéité de déclarations, liée à la situation démographique affectant l'ensemble des indicateurs considérés. Parmi ceux-ci, la déclaration de maladies chroniques souffre d'un «biais de pessimisme» lié à l'éducation, à la profession et aux revenus. Au contraire, les indicateurs de santé perçue et de limitations d'activité semblent moins biaisés et peuvent être considérés comme de bons outils de mesure dans l'objectif d'une surveillance globale des inégalités sociales de santé. On observe un gradient social certain pour ces indicateurs d'état de santé : les ouvriers déclarent moins souvent être en bonne santé que les autres actifs et plus souvent des limitations d'activité et des maladies chroniques, à l'inverse des cadres et professions intellectuelles supérieures. Les différences sont plus marquées entre les actifs et les inactifs. Cela s'explique par le fait que cette dernière catégorie surreprésente des personnes retraitées, plus âgées, et les personnes handicapées (tableau 1).

L'état de santé déclaré varie également selon le niveau de diplôme des personnes interrogées : moins les personnes sont diplômées, plus elles déclarent un mauvais état santé, des limitations d'activité et des maladies chroniques (tableau 2).

Selon le Panel communautaire des ménages⁸ (PCM) puis les enquêtes SILC, on constate également dans l'Union européenne (UE) une amélioration de l'état de santé ressenti avec le niveau d'études. De même, l'activité est associée à un meilleur état de santé déclaré : pour l'ensemble de l'UE, les répondants n'ayant pas d'emploi (chômeurs, personnes inaptes au travail ou retraités) sont ceux qui présentent les plus forts taux de personnes considérant que leur état de santé était mauvais ou très mauvais. Parmi les personnes se considérant en très bonne ou en bonne santé, le rapport de la population en situation d'emploi à la population n'occupant pas d'emploi était d'environ deux pour un⁹.

Espérance de vie à 35 ans : des écarts sensibles entre les cadres et les ouvriers

L'espérance de vie continue sa progression, mais de façon plus ou moins rapide selon la position sociale. Entre le début des années 1980 et le milieu des années 2000, l'espérance de vie à 35 ans a augmenté pour toutes les catégories sociales. Ce sont toujours les ouvriers qui vivent le moins longtemps et les cadres et professions intellectuelles supérieures qui ont l'espérance de vie la plus longue. Au cours de la période 2000-2008, les hommes cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure ont à 35 ans une espérance de vie de

7. Devaux M., Jusot C., Sermet C. et Tubeuf S., 2008, «Hétérogénéité sociale de déclaration de l'état de santé et mesure des inégalités de santé», *RFAS*, La Documentation française, n° 1, p. 29- 47.

8. Le panel communautaire des ménages (PCM) était une enquête longitudinale à objectifs multiples couvrant de nombreux aspects de la vie quotidienne, en particulier l'emploi et le revenu, mais également les caractéristiques démographiques, l'environnement, l'éducation et la santé. En tout, l'échantillon couvrait quelque 60 000 ménages comprenant 130 000 adultes âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année précédente. La première vague s'est déroulée en 1994, alors que l'Union européenne ne comptait que douze États membres. Après huit années d'utilisation (de 1994 à 2001), Eurostat et les États membres ont décidé de mettre un terme au projet du PCM. Il a été remplacé en 2003 par un nouvel instrument permettant de recueillir des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie, l'EU-SILC (European Union – Statistics on Income and Living Conditions), afin d'adapter le contenu et l'actualité du panel aux nouveaux besoins politiques.

9. Commission européenne, 2002, *Statistiques de la santé - Chiffres clés sur la santé 2002 - Données 1970-2001*, Eurostat.

TABLEAU 1 • Santé perçue, santé fonctionnelle, maladies chroniques selon la profession et catégorie socioprofessionnelle (en %)

Catégorie socio-professionnelle	Part de la population déclarant...			Part dans la population
	être au moins en assez bonne santé*	avoir un problème de santé chronique**	avoir une limitation d'activité***	
Agriculteurs exploitants	96,1	21,0	11,8	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	97,1	22,1	13,7	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	98,1	20,6	8,8	8
Professions intermédiaires	97,8	23,0	10,3	13
Employés	95,4	25,8	14,1	17
Ouvriers (y, c, ouvriers agricoles)	94,2	25,1	15,6	14
Retraités	80,0	59,3	43,4	29
Autres inactifs	90,3	26,4	20,3	14
Total	90,4	34,5	22,7	100

* Libellé de la question : «Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais, très mauvais».

** Libellé de la question : «Avez-vous une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable?»

*** Libellé de la question : «Depuis au moins 6 mois, en raison de problèmes de santé, êtes-vous limité(e) dans les activités que font les gens habituellement?».

Champ : Personnes âgées de plus de 15 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Sources : Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2007, INSEE.

TABLEAU 2 • Santé perçue, santé fonctionnelle, maladies chroniques selon le niveau d'études (en %)

Niveau de diplôme	Part de la population déclarant...			Part dans la population
	être au moins en assez bonne santé*	avoir un problème de santé chronique**	avoir une limitation d'activité***	
Sans diplôme ou CEP	80,5	50,4	40,2	30,3
CAP-BEPC	92,5	31,0	18,8	9,7
Bac à Bac +2	93,9	28,9	16,3	38,8
Diplôme supérieur	97,3	23,6	11,3	21,2
Total	90,4	34,5	22,7	100

* Libellé de la question : « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais, très mauvais ».

** Libellé de la question : « Avez-vous une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable ? »

*** Libellé de la question : « Depuis au moins 6 mois, en raison de problèmes de santé, êtes-vous limité(e) dans les activités que font les gens habituellement ? ».

Champ : Personnes âgées de plus de 15 ans vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Sources : Enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2007, INSEE.

47,2 ans supplémentaires, contre 40,9 ans pour les ouvriers. À 35 ans, les femmes ont une espérance de vie de 51,7 ans quand elles sont cadres et 47,5 ans quand elles sont ouvrières. Les différences de mortalité demeurent beaucoup plus modérées chez les femmes que chez les hommes : pour la période 2000-2008, l'espérance de vie à 35 ans des femmes cadres dépasse de trois ans celle des ouvrières, alors que l'écart entre les hommes cadres et ouvriers s'élève à 6,3 ans¹⁰ (tableau 3). Quelle que soit leur catégorie sociale les femmes vivent plus longtemps que les hommes, même l'espérance de vie des ouvrières est supérieure d'un an et demi à celle des hommes cadres.

De telles inégalités se retrouvent dans toute l'Europe, même si l'ampleur des écarts ne peut être précisément comparée. Les études indiquent que l'accroissement des écarts est dû à une baisse plus importante de la mortalité pour les groupes les plus favorisés, liée à la diminution de certaines causes de décès (par maladies cardiovasculaires notamment)¹¹.

TABLEAU 3 • Espérance de vie des hommes et des femmes à 35 ans, par période et catégorie socioprofessionnelle (en années)

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Employés	Ouvriers	Inactifs non retraités	Ensemble
Hommes								
1976-1984	41,5	40,5	40,5	39,5	37,0	35,5	27,5	38,0
1983-1991	43,5	41,5	41,5	41,0	38,5	37,5	27,5	39,0
1991-1999	46,0	43,0	43,5	43,0	40,0	39,0	28,5	41,0
2000-2008	47,2	45,1	44,6	44,8	42,3	40,9	30,4	42,8
Femmes								
1976-1984	47,5	46,5	45,5	46,0	45,5	44,5	44,5	45,0
1983-1991	49,5	48,0	47,0	47,5	47,5	46,5	45,5	46,5
1991-1999	50,0	49,5	48,5	49,0	48,5	47,0	47,0	48,0
2000-2008	51,7	51,2	49,6	50,3	49,9	48,7	47,0	49,4

Champ : France entière.

Sources : INSEE, échantillon démographique permanent et état civil.

Espérance de vie sans incapacité : des inégalités aggravées

Aux inégalités d'espérance de vie liées à la catégorie socioprofessionnelle, viennent s'ajouter de fortes inégalités d'espérance de vie sans incapacité : les ouvriers ont non seulement une espérance de vie plus courte que les cadres, mais ils passent aussi plus de temps qu'eux avec des incapacités¹². La prévalence de l'incapacité provient de l'Enquête sur la santé et les soins médicaux de 2002-2003. Trois indicateurs d'incapacité ont été examinés (voir l'encadré sur l'estimation de l'espérance de vie sans incapacité) :

- les limitations fonctionnelles physiques et sensorielles sans gêne sur les activités du quotidien (difficultés à voir, à entendre, à marcher, à monter et descendre des escaliers, etc.) ;
- les problèmes fonctionnels plus lourds qui gênent la réalisation d'activités courantes ;
- les difficultés dans les activités de soins personnels qui reflètent dans la quasi-totalité des cas des situations de dépendance ou de quasi-dépendance (difficultés ou besoin d'aide pour faire sa toilette, s'habiller, se nourrir, etc.).

L'analyse de l'espérance de vie à 35 ans selon ces indicateurs d'incapacité montre que les cadres vivent dix années de plus que les ouvriers sans limitations fonctionnelles, huit années de plus sans gêne dans les activités et sept ans de plus sans dépendance (graphique 1). De manière générale, plus l'espérance de vie est courte, plus les années d'incapacité sont nombreuses. Seuls les agriculteurs bénéficient d'une espérance de vie plus longue que la moyenne mais avec aussi davantage d'années avec des limitations fonctionnelles. Ces diffé-

10. Blanpain N., 2011, « L'espérance de vie s'accroît, l'inégalité sociale face à la mort demeurent », INSEE, *Insee Première* n°1372, octobre.

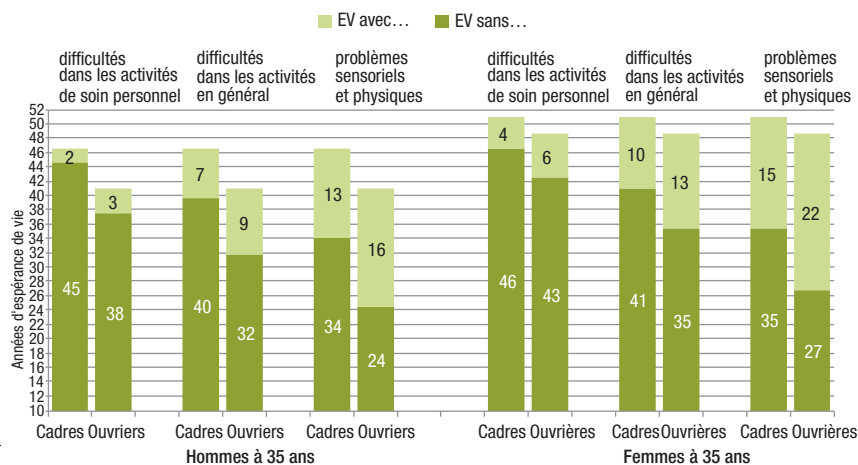
11. Cambois E. et Jusot F., 2007, « Ampleur, tendance et causes des inégalités sociales de santé et de mortalité en Europe : une revue des études comparatives », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 2-3, p. 10-14.8.

12. Cambois E., Laborde C., Robine J.-M., 2007, « La double peine des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », *Population et sociétés*, n° 441, p. 1-4.

rences très marquées chez les hommes s'expliquent par le fait que leur catégorie socioprofessionnelle est très représentative de leurs conditions de vie et qu'elles sont dès lors liées à toutes sortes de facteurs et déterminants de la santé (conditions de travail, niveau de vie, accès à la prévention et aux soins, exposition aux risques de mauvaise santé, etc.). Les années de vie avec limitations fonctionnelles physiques et sensorielles sont particulièrement présentes dans les catégories de professions manuelles. C'est ce qui explique le paradoxe des agriculteurs exploitants : plutôt protégés en termes d'espérance de vie, (ils sont aujourd'hui proches des professions indépendantes et chefs d'entreprise), ils restent plus exposés que d'autres professions d'indépendants à des conditions de travail difficiles (activités physiquement exigeantes, en extérieur, sous contrainte de temps, horaires décalés, etc.) d'où les relativement nombreuses années de limitations fonctionnelles.

Les différences sociales d'espérance de vie sans incapacité s'observent également après 60 ans, témoignant d'un effet de long terme de la catégorie professionnelle et des conditions de vie qui lui sont associées. L'ensemble de ces résultats se retrouve aussi pour les femmes, même si les écarts sont moins marqués (tableaux 4 et 5). Ces moindres écarts s'expliquent en partie par le fait que la catégorie socioprofessionnelle des femmes est moins représentative de leurs conditions de vie que celle des hommes : elles sont plus souvent inactives ou appartiennent à des professions qui ne correspondent pas à leur formation et qualifications ou encore à leur niveau de vie qui peut être déterminé par la profession du conjoint.

GRAPHIQUE 1 • **Espérance de vie (EV) à 35 ans selon trois indicateurs d'incapacité chez les cadres supérieurs et les ouvriers, en 2003**



Champ : France métropolitaine.

Sources : Calculs des auteurs (Cambois E., *et al.*) à partir des données de l'Échantillon démographique permanent et de l'Enquête sur la santé et les soins médicaux 2002-2003.

TABLEAU 4 • Espérance de vie des hommes selon leur incapacité et leur catégorie socioprofessionnelle, en 2003

	Espérance de vie	EV avec et sans difficultés dans les activités « soins personnels »		EV avec et sans difficultés dans les activités en général		EV avec et sans problèmes fonctionnels physiques et sensoriels	
		EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV
Hommes, 35 ans	Années	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV
Cadres supérieurs	46,6	2,1	95,50 %	7,0	84,90 %	12,6	72,90 %
Professions intermédiaires	44,8	2,4	94,80 %	7,9	82,40 %	14,0	68,80 %
Agriculteurs exploitants	45,3	2,9	93,50 %	8,2	81,80 %	16,3	64,00 %
Indépendants	44,4	2,5	94,30 %	7,4	83,40 %	14,3	67,80 %
Employés	42,1	3,1	92,70 %	8,1	80,80 %	13,7	67,40 %
Ouvriers	40,9	3,4	91,70 %	9,1	77,80 %	16,5	59,80 %
Inactifs	30,4	8,7	71,20 %	20,4	32,80 %	19,9	34,60 %
Total	42,8	3,0	92,90 %	8,7	79,60 %	15,1	64,70 %
Cadres-ouvriers	5,7	-1,3	3,80 %	-2,0	7,10 %	-3,9	13,20 %
Hommes, 60 ans	Années	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV
Cadres supérieurs	23,1	2,1	90,90 %	5,8	74,80 %	10,5	54,70 %
Professions intermédiaires	21,9	2,3	89,40 %	6,1	72,00 %	10,7	51,10 %
Agriculteurs exploitants	21,9	2,9	86,60 %	5,7	73,90 %	12,2	44,30 %
Indépendants	21,4	2,3	89,30 %	5,8	73,00 %	10,9	49,30 %
Employés	20,5	3,2	84,30 %	6,3	69,10 %	10,7	47,60 %
Ouvriers	19,4	3,1	83,80 %	6,6	65,90 %	12,1	37,80 %
Inactifs	14,7	5,9	59,60 %	10,6	27,70 %	10,6	28,10 %
Total	20,7	2,7	86,80 %	6,2	70,00 %	11,2	45,80 %
Écart cadres-ouvriers	3,7	-1,0	7,10 %	-0,8	8,90 %	-1,6	16,90 %

Note : EV = espérance de vie ; EVI = espérance de vie avec incapacité ; EVSI : espérance de vie sans incapacité.

Champ : France entière.

Sources : Calculs par les auteurs (Cambois E., *et al.*) à partir des données de l'Échantillon démographique permanent et de l'Enquête sur la santé et les soins médicaux 2002-2003 (INSEE).

TABLEAU 5 • Espérance de vie des femmes selon leur incapacité et leur catégorie socioprofessionnelle, en 2003

	Espérance de vie	EV avec et sans difficultés dans les activités « soins personnels »		EV avec et sans difficultés dans les activités en général		EV avec et sans problèmes fonctionnels physiques et sensoriels	
		EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV
Femmes, 35 ans	Années	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV
Cadres supérieurs	50,9	4,4	91,3 %	9,9	80,6 %	15,5	69,6 %
Professions intermédiaires	49,8	4,4	91,1 %	11,4	77,2 %	17,7	64,5 %
Agricultrices exploitantes	50,1	6,2	87,6 %	12,3	75,5 %	20,7	58,7 %
Indépendantes	50,1	5,3	89,5 %	11,4	77,3 %	18,4	63,2 %
Employées	49,4	5,0	90,0 %	11,2	77,2 %	20,5	58,5 %
Ouvrières	48,6	6,1	87,5 %	13,2	72,8 %	21,8	55,2 %
Inactives	46,7	5,6	88,0 %	13,9	70,3 %	21,2	54,6 %
Total	48,8	5,3	89,2 %	12,1	75,2 %	20,0	59,0 %
Cadres-ouvrières	2,3	-1,6	3,7 %	-3,3	7,7 %	-6,3	14,4 %
Femmes, 60 ans	Années	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV	EVI	EVSI/EV
Cadres supérieurs	26,6	4,4	83,6 %	7,8	70,7 %	12,3	53,7 %
Professions intermédiaires	25,7	4,3	83,3 %	9,1	64,5 %	14,1	45,2 %
Agricultrices exploitantes	25,7	5,5	78,5 %	10,1	60,6 %	16,7	34,8 %
Indépendantes	25,8	4,9	81,0 %	10,1	60,7 %	15,4	40,2 %
Employées	25,4	4,7	81,4 %	8,9	65,1 %	16,3	35,7 %
Ouvrières	24,7	5,5	77,6 %	10,1	59,0 %	16,2	34,4 %
Inactives	23,4	4,4	81,1 %	8,5	63,6 %	14,0	40,4 %
Total	24,9	4,8	80,5 %	9,1	63,4 %	15,3	38,5 %
Écart cadres-ouvrières	1,9	-1,1	5,9 %	2,3	11,6 %	-3,9	19,3 %

Note : EV = espérance de vie ; EVI = espérance de vie avec incapacité ; EVSI : espérance de vie sans incapacité.

Champ : France entière.

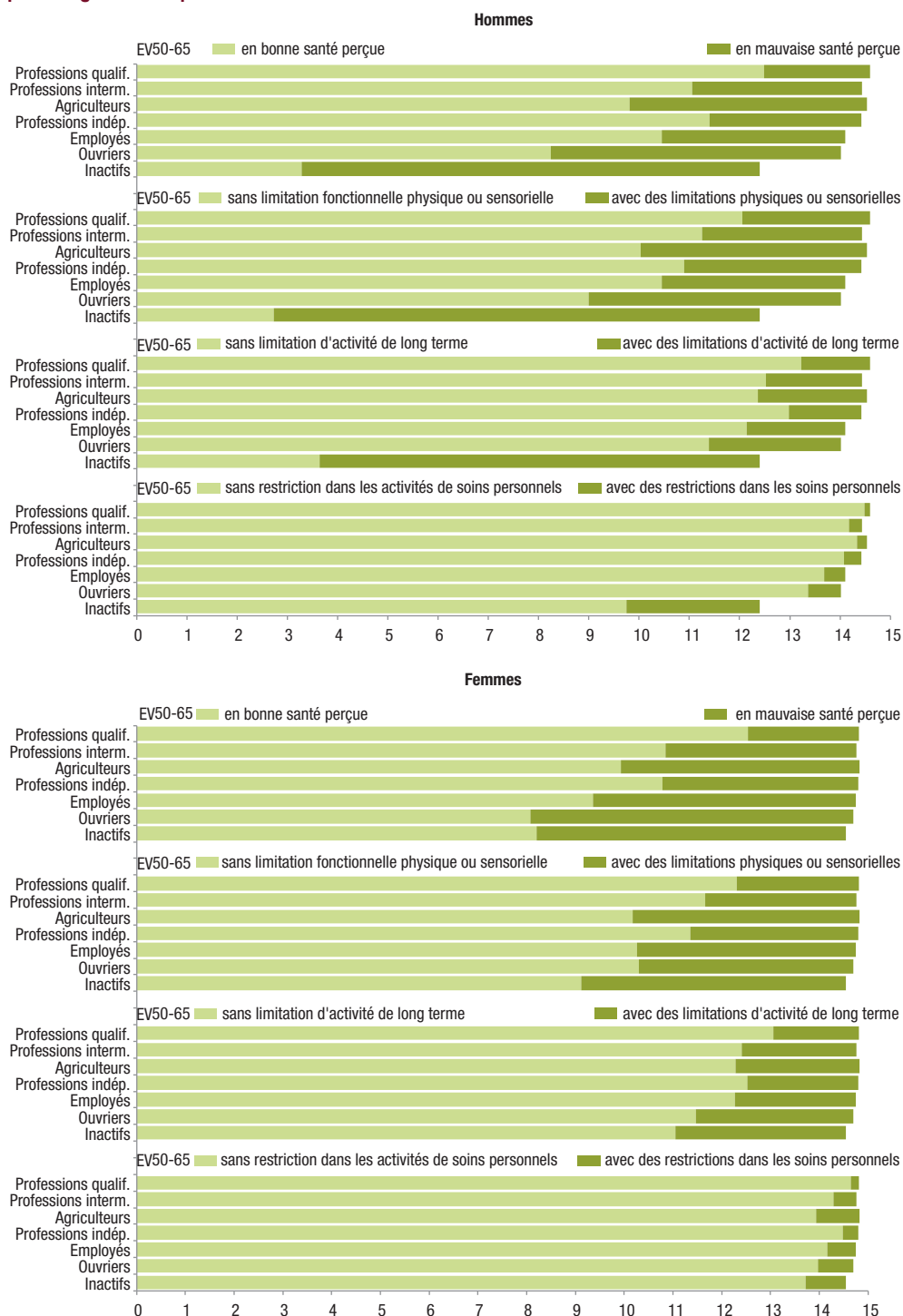
Sources : Calculs par les auteurs (Cambois E., *et al.*) à partir des données de l'Échantillon démographique permanent et de l'Enquête sur la santé et les soins médicaux 2002-2003 (INSEE).

Une période critique bien avant 65 ans

13. Cambois E., Robine J.-M., 2011, «Pour qui la retraite sonnera? Les inégalités d'espérance de vie en bonne santé avant et après 65 ans», *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, (8-9), p. 82-86 (Dossier Inégalités sociales de santé).

Les écarts d'espérance de vie avec ou sans incapacités sont déjà présents dans la tranche d'âges 50-65 ans : sur les 15 années à vivre dans cette tranche d'âge, les ouvriers disposent en moyenne de 9 ans sans limitation fonctionnelle contre 12 ans pour les professions les plus qualifiées¹³. En élargissant au concept de « bonne ou mauvaise santé perçue », ces chiffres sont respectivement de 8 ans et 12,5 ans. Il convient également de souligner que même les situations les plus complexes (les difficultés avec les activités de soins personnels) sont présentes avant 65 ans : si en moyenne elles n'occupent qu'une toute petite part de l'espérance de vie à ces âges, elles concernent là encore, plus les ouvriers que les autres professions (graphique 2).

GRAPHIQUE 2 • Espérances de vie partielles des hommes et des femmes entre 50 et 65 ans par catégorie socioprofessionnelle en 2003



Champ : France métropolitaine.

Sources : Calculs des auteurs (Cambois E., *et al.*) à partir des données de l'Échantillon démographique permanent et de l'Enquête sur la santé et les soins médicaux 2002-2003.

ESTIMATION DE L'ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

Méthode

C'est la méthode de Sullivan qui est utilisée pour combiner la prévalence par âge de l'incapacité, établie à partir des données d'enquête, avec la table de mortalité. Les années vécues de la table sont ainsi décomposées en années vécues en incapacité et en années vécues sans incapacité. Comme les enquêtes Santé concernent en général la population vivant en ménage ordinaire, la méthode de Sullivan suggère de tenir compte, dans le partage des années de vie, de celles passées en institution (déduites des taux de résidence en ménages ordinaires), en les considérant comme des années d'incapacité.

Incapacité

Les données de prévalence par âge de l'incapacité sont issues de l'Enquête sur la santé et les soins médicaux 2002-2003. Trois indicateurs sont utilisés :

- les limitations fonctionnelles physiques et sensorielles, parmi lesquelles on trouve les niveaux de difficultés les plus modérés, qui n'ont pour la plupart pas de répercussion sur les activités du quotidien (difficultés à voir, à entendre, à marcher, à monter et descendre des escaliers, etc.);
- les difficultés dans les activités qui correspondent à des problèmes fonctionnels plus lourds qui gênent la réalisation d'activités courantes;
- les difficultés dans les activités de soins personnels qui, bien moins courantes, reflètent dans la quasi-totalité des cas des situations de dépendance ou de quasi-dépendance (difficultés ou besoin d'aide pour faire sa toilette, s'habiller, se nourrir, etc.).

Pour calculer le nombre d'années vécues en institution, les taux d'institutionnalisation par groupes de professions sont déduits des données de l'enquête Handicap-Incapacité-Dépendance de 1998-1999 (INSEE). Cette enquête a mis en évidence des différences selon le groupe de professions dans les chances de rester à domicile.

Mortalité

Les tables de mortalité par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) ont été modélisées à partir des données de l'Échantillon démographique permanent (décès survenus entre 1999 et 2003 selon la PCS repérée au recensement de 1999), à l'aide du logiciel IMaCh.

■ INDICATEURS D'ACCÈS AUX SOINS

Proportion des personnes ayant déclaré avoir dû renoncer à des soins pour raisons financières

Selon l'enquête Santé protection sociale de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (IRDES) en 2008¹⁴, 15 % de la population métropolitaine déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Les renoncements sont toujours concentrés sur un nombre limité des soins, ceux pour lesquels les dépenses restent à la charge des ménages sont les plus importantes. Ainsi, 47 % des renoncements concernent la santé bucco-dentaire, 18 % les lunettes et 12 % les soins de spécialistes. 18 % des femmes déclarent avoir renoncé à des soins, contre 12 % des hommes. Le renoncement est maximal entre 18 et 40 ans (14 %) et minimal au-delà de 65 ans (10 %).

L'absence de couverture complémentaire est le facteur principal du renoncement : 29 % des personnes non protégées ont renoncé à des soins, contre 15 % des personnes bénéficiant d'une couverture complémentaire (privée ou CMUC). Le taux de renoncement varie fortement en fonction du niveau de revenu des ménages : il atteint 22 % pour les individus du premier quintile, contre 7,0 % pour ceux du dernier. Les ménages d'employés de commerce, d'employés administratifs et d'ouvriers non qualifiés sont ceux qui déclarent le plus renoncer à des soins (respectivement 24 %, 18 % et 17 %).

14. Premiers résultats de l'enquête Santé protection sociale 2008, IRDES (www.irdes.fr).